

Le CE Siège Amont de PARIS en situation délicate ...



Le nouveau CE de Paris à peine mis en place, la nouvelle court que ses prestations vont être fortement réduites cette année 2017.

Oh surprise ! Pourquoi cela et qui est responsable de cette situation ?

L'exercice 2016 (non complètement arrêté) pourrait se solder par un déficit de plus de 4 millions d'euros (4 M€) ; les dépenses ayant bondi de 9 M€/an à 14 M€ en 2016.

De ce fait, les réserves disponibles auraient quasiment fondu et le CE pourrait se trouver à court de cash, et ce d'autant plus si la dotation 2017 vient à baisser.

Le SICTAME dénonce la gestion calamiteuse de ceux qui lui ont succédé dans les fonctions de secrétariat et qui, en l'espace d'une mandature, ont conduit le CE au bord du gouffre.

En effet, le SICTAME a géré le CE Paris de la Tour Coupole pendant 3 décennies (sous sa forme UES A/H Total de 2003 à 2013 et Elf EP des années 80 à 2003), en y associant l'ensemble des élus. Son objectif a toujours été d'élargir le champ du possible des activités sociales et culturelles (ASC), de les rendre accessibles au plus grand nombre, de mieux répondre à vos attentes, tout en respectant les équilibres généraux et budgétaires.

Durant ces 3 décennies, le CE de Paris a toujours eu des budgets équilibrés et a même pu constituer des réserves, permettant de parer aux aléas et lisser les évolutions.

En 2013 la gestion du CE change de mains ; 3 ans après, c'est la déroute financière.

En effet, en 2013, le SICTAME perd sa place de 1^{er} syndicat sur Paris au profit de la CFE-CGC, qui avait fortement axé sa campagne électorale sur les ASC et en particulier sur les Voyages (elle promettait un nouveau départ). Cette équipe, qui s'est dédoublée en 2016 en CFE-CGC et CAT, a notamment augmenté les plafonds de subvention de 30 % et a modifié la structure de la grille QAF conduisant à des subventionnements plus forts.



Ces mesures démagogiques ont été prises, de toute évidence, en prévision des élections 2016. Ces équipes ont ouvert les vannes des prestations CE, de manière exagérée, afin de recueillir vos voix. L'illusion a payé, puisque la CFE-CGC a conforté sa position et que CAT, qui revendiquait aussi cette gestion du CE, s'est introduite dans le paysage syndical de la Tour.

Voici par exemple ce que disait la CFE-CGC lors de la dernière campagne électorale :

Notre équipe motivée s'appuie sur notre expérience et nos valeurs :
pragmatisme, solidarité et responsabilité.

Ce que dit la CFE-CGC, elle le fait !!!

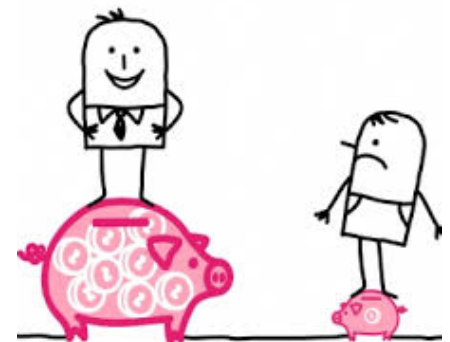
Depuis 3 ans, le CE a beaucoup changé. Pourquoi ? Parce que la CFE-CGC a réalisé environ 90% du programme qu'elle avait annoncé en 2013. Citons entre autre : la simplification de la note QAF, l'augmentation des enveloppes CE, la possibilité pour les expatriés de voyager à partir de leur lieu d'affectation, etc...

Mais CAT n'était pas en reste et, déclarant avoir rallié les 2 secrétaires du CE (P.S. et A.B), elle revendiquait à son actif la « *Refonte totale de la grille QAF avec une formule simplifiée* » et l' « *Augmentation des enveloppes* ».

Le lendemain de fête est douloureux, puisque l'on ne peut distribuer plus que l'on n'a.

La **gestion** qui a conduit au déficit de 2016 et les **promesses faites** sont irresponsables, d'autant que chacun sait que **la dotation du CE de Paris risque de baisser pour 3 raisons** :

- depuis le 1^{er} janvier 2017, les salaires des cadres dirigeants rattachés jusqu'à présent à l'UES A/H, mais qui travaillent dans d'autres établissements ou sociétés du Groupe, n'entrent plus dans la masse salariale qui sert au calcul de la dotation versée par l'employeur au CE de Paris. Ces très hauts salaires gonflaient les ressources disponibles de notre CE et sont désormais pris en compte pour le calcul des dotations d'autres CE (Pau, M&S, raffineries,...). On ne peut discuter l'équité de cette mesure, qui était annoncée et connue de tous.

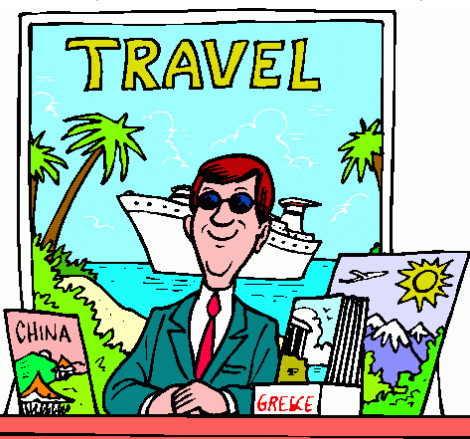


Comment en amortir l'effet, à présent que les réserves du CE sont fortement consommées ?

- plusieurs centaines de nouveaux ayants droit sont rattachés au CE de Paris, suite à leur transfert vers les nouvelles TGx, HSE et GRP, sans que l'on connaisse à ce jour les possibles effets sur la dotation moyenne ou les coûts de subvention par salarié.
- la réduction du salaire moyen dans l'établissement (les salaires de ceux qui partent à la retraite ne sont pas compensés par ceux qui arrivent ou qui restent, compte tenu des politiques salariales et d'évolution de carrière).

La fonte des réserves du CE compromet sa capacité à gérer et lisser ces évolutions.

L'analyse des éléments disponibles à ce jour met en évidence **le poids des Voyages dans la constitution du déficit.**



Les agences de voyages « partenaires » tirent aussi profit de cette manne.

Le SICTAME a déjà dénoncé ce système d'agences « partenaires », qui réduit la liberté des salariés et augmente les coûts. En effet, il apparaît que les prestations ainsi servies sont de 20 à 40 % plus chères que lorsque le salarié choisit librement son prestataire.

Pour être précis : En 2016, le coût moyen en agence partenaire est de 652 € par participant contre 447 € en réservation libre en 2016, soit 46 % plus élevé.

Ainsi, les agences référencées ont facturé, jusqu'à la date de notre analyse, 2,5 millions d'euros. Si ces voyages avaient coûté 447 euros/personne, le CE aurait pu épargner 800 000 euros, somme importante.



Et maintenant, que faire ?

L'urgence de la situation exige des mesures conservatoires de protection du patrimoine et des ressources du CE, afin d'assurer sa continuité et éviter sa mise en faillite (inévitabile si l'on continue en 2017 avec les mêmes prestations, plafonds et QAF qu'en 2016).

Le SICTAME a déjà commencé à réfléchir aux moyens de stopper au plus vite l'hémorragie, et souhaite le faire en concertation avec les autres élus.

A titre conservatoire, il nous semble important de revenir à la structure qui a fait ses preuves et permis des budgets équilibrés par le passé.

Les mesures essentielles, selon nous, devraient être :

- le retour aux plafonds antérieurs de subvention : plage de 2000 à 4000 € (leur augmentation irraisonnée de 30 % explique une large part du déficit actuel).
- le retour à la grille QAF antérieure, en concertation avec le CCE et le CE de Pau.
- le retour au sous-plafond de 60 % pour les Voyages et une évolution du système des agences de voyage partenaires.

D'autres mesures conservatoires seront certainement nécessaires pour assurer le retour à l'équilibre. Le SICTAME vérifiera l'équité de telles mesures et ne renonce pas, une fois l'équilibre retrouvé, à poursuivre les objectifs énoncés dans sa profession de foi 2016 :

« Concernant les **Voyages**, la majorité issue des élections de 2013 a imposé des régressions que nous avons combattues. Si vous nous en donnez les moyens, **nous rétablirons une plus grande liberté en ce domaine (notamment en supprimant le seuil de 4 nuitées pour les voyages liberté ainsi que l'obligation de passer par les agences référencées au-delà du 1^{er} voyage).**

Concernant les **ASC**, notre volonté est d'**élargir le champ du possible** et de les rendre accessibles au plus grand nombre, tout en répondant mieux à vos attentes et en respectant les équilibres généraux et budgétaires. **Les activités non soumises à QAF sont subventionnées à 50 %. Pour celles soumises à QAF, nous proposerons que la plage de subvention démarre à 50 % et non 40 % : les activités et leur financement doivent être attractifs pour tous.** On peut être social et donner plus à ceux qui en ont vraiment besoin sans nécessairement prendre à d'autres.

Un plafond général, fonction du QAF, garanti par ailleurs l'équité d'utilisation des subventions ; pour ne pas pénaliser les familles, les activités liées aux enfants sont hors plafond. Le résultat est la participation accrue des salariés aux ASC, tout en préservant l'équilibre financier. »



La CFE-CGC ne manifeste aucun empressement à abandonner les « agences partenaires ». Or, il est urgent en premier lieu d'arrêter de les imposer aux salariés au prétexte de leur proposer une solution de préfinancement. En second lieu, il faut mettre en place une offre catalogue moins chère, moins luxueuse. Il faut aussi dire la vérité aux salariés et les informer honnêtement de l'ampleur de la dégringolade financière dont souffre le CE.

Qu'ils aient le courage de prendre leurs responsabilités et d'éviter au plus vite aux salariés la frustration de bâtir des projets qui ne pourront se réaliser sur la base des promesses qu'ils leur ont faites.

L'augmentation explosive des enveloppes, des QAF et des subventions, ne pouvait avoir d'autre conséquence qu'une explosion déficitaire.

Brûler en une année les excédents prudemment constitués au fil des ans par une gestion responsable est un exploit et le SICTAME dédie ce poème aux gestionnaires-démagogues qui ont pris la tête de notre CE en 2013 et l'ont conduit au bord du gouffre.

La Cigale, ayant chanté tout l'été,

Se trouva fort dépourvue

Quand le déficit apparut.

Que faisiez-vous au temps chaud ?

Nuit et jour à tout venant

Je dépensais, déplaçonnais, multipliais voyages et subventions

... entretenant mes gourmands partenaires, ne vous déplaie.

Vous dépensiez ? J'en suis fort aise :

Et bien ! Economisez maintenant ; sabrez participations et subventions, sans

épargner vos partenaires !



Suivez nous sur

<https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à holding-amont.sictame-uns-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)